

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133

Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poirevre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois d'août 1768

Du lundi 1^{er} août

Le Conseil devait s'assembler ce matin pour arrêter un mémoire qui doit être envoyé au Ministre sur la liquidation des dettes de la colonie. Mais le bureau établi n'ayant point encore fait le mémoire, l'assemblée a été renvoyée à un autre jour. Je sortais ce matin à neuf heures pour me rendre au Conseil, lorsque j'ai appris tout cela par hasard.

J'ai écrit à M Chevalier commandant à Chandernagor pour entretenir correspondance, et me tenir au cours des affaires de l'Asie. Ce M. Chevalier est l'homme de la nation dans cette partie, et moins que tout autre l'homme de la Compagnie. Il mérite d'être connu du gouvernement qui peut un jour en tirer de grandes ressources par l'immense crédit dont il jouit.

Un commis de chez M. Poivre m'a porté les états de corvées de l'année qui restent dues aux travaux du Roi. M. Poivre s'est enfin déterminé à les faire commander.

L'arrivée de M. de Modave lui a fait faire des réflexions, et je sais qu'il a reçu une lettre de M. de Castries dont M. de Modave a été porteur, qui détruit le projet de subversion qui avait été fait à Paris, et que M. Poivre avait été chargé d'exécuter ici. M. de Sancé n'ayant pas pu réussir à se faire nommer pour aller relever M. Law à Pondichéry, n'aura sans doute pas suivi l'objet avec la même ardeur. Un autre en aura rougi par réflexion, et se sera retiré. Ce projet n'a manqué peut-être que parce que j'ai éventé la mine avant de partir du Port Louis.

Du mardi 2.

Est parti le navire de la Compagnie *le Petit Choiseul* commandé par le sieur La Carrière à qui j'ai remis une dépêche pour M. Chevalier. Si cet homme ne peut prendre confiance, il me dira plus de vérités que M. Law, car il garde moins de ménagement avec la Compagnie quoiqu'il la serve sublimement.

Plainte contre le Bureau de Commerce qui veut mettre à un prix arbitraire le passage des particuliers de cette colonie qui sont appelés dans l'Inde par leurs affaires. Je lui ai écrit une lettre à ce sujet.

Du mercredi 3.

Le Bureau de Commerce au lieu de répondre à ma lettre est venu chez moi. Il y a une sorte d'adresse dans cette manière de se dispenser de répondre par écrit, qu'on a puisé dans les maximes de M. l'Intendant ; que M. Dubreuil a souvent adopté, et que M. Ardibus pratique quelquefois. La matière a été traitée contradictoirement, le Bureau de Commerce faisant valoir le privilège de la Compagnie ; moi lui expliquant que la Compagnie n'avait ici que le privilège exclusif de la fourniture et de la navigation ; lequel privilège exclusif lui imposant des devoirs et non des exemptions : qu'aucun sujet du Roi habitant cette colonie, ne pouvait pas y être prisonnier, qu'il ne pouvait pas non plus être rançonné pour son passage, que partout où il y avait exclusion, il fallait qu'il y eut tarif, parce qu'il n'y avait pas concurrence, et que le prix du passage d'ici à Pondichéry, comme celui du fret devait être le

même qui était avant l'arrivée de l'administration royale. Je crois que ces Messieurs ont senti la force de mes raisons, et que ces difficultés s'aplaniront.

Du jeudi 4.

M. Poivre m'a averti ce matin par un billet que le Conseil s'assemblerait à l'heure ordinaire pour ouïr le rapport du commissaire sur l'affaire des dettes, et discuter le mémoire qu'ils ont dressés pour envoyer au Ministre. Je me suis rendu au Conseil à neuf heures et demie.

Là a été lu d'abord le mémoire donné à Mgr le Duc de Praslin sur cette matière par M. de Modave et Pitois. Nos [po..s] conscrits ont pensé que ce mémoire ayant été dressé par des jurisconsultes à Paris, il était de leur dignité d'en parler le langage, et c'est à peu près ainsi que s'est expliqué le Sr Codere dans sa péroraison. Mais MM. Estoupan, Thebault, le Tellier, Denis La Coudraye, et même M. Poivre sont convenus que le mémoire donné à Paris portait à faux, il y a grande apparence que si M. de Modave l'eut fait lui-même, il aurait mieux atteint le but, par l'ignorance où les jurisconsultes de Paris sont des localités de l'Isle de France, et la parfaite connaissance qu'il en avait. Cependant nos seigneurs ont conclu que leur qualité de magistrat ne leur permettait pas même dans un mémoire adressé au Ministre pour éclairer sa religion, de s'écarter des maximes de droit pour sauver une colonie naissante. Ce mémoire à mon gré ne donne aucune lumière si l'on se bornait à donner de longs délais pour acquitter par le produit des fonds un capital trois fois au-dessus de la valeur intrinsèque, ces colonies resteraient dans une insolvabilité éternelle. Il a pourtant été décidé que ce mémoire serait envoyé au Ministre, il est à souhaiter qu'il n'ait aucune influence dans l'arrangement qui sera fait sur cette matière.

Du vendredi 5.

J'ai écrit un mot à M. Poivre pour lui rappeler que dans la dernière conférence que nous avons ensemble le 25 juillet dernier, il était convenu avec moi qu'il convenait de faire partir le Sr Limas par *la Paix*, et je l'ai prié de me marquer s'il avait été pris quelque parti définitif sur les procédures subséquentes à son arrêt en bannissement.

Sa réponse est entièrement contraire aux dispositions qu'il m'avait témoignées le 25 juillet dernier. La marche de cette affaire tend visiblement à laisser périr cet homme dans les prisons, à le flétrir par un nouvel arrêt, et qui sait jusques où la passion peut entraîner des juges qui ne savent pas rougir.

Je le ferai embarquer sur le navire *la Paix* par connaissance ; il sera remis en Europe sous la garde du commandant du Port-Louis, et le Ministre décidera de son sort. Ses biens meubles et immeubles sont saisis, et entre les mains de ses créanciers, je mets sa personne en sûreté, tous les intérêts sont à couvert.

Est arrivé du Fort Dauphin la flûte du Roi *la Garonne*, où elle avait été chargée de 397 bêtes à cornes dont une centaine a péri dans la traversée. Ce voyage a été plus long que ceux de l'année passée, parce qu'il y a eu des difficultés pour traiter, le chef Maimbou s'est tenu à l'écart, les autres chefs hésitaient à paraître. Les naturels de cette partie de l'île se méfient toujours des Français, parce qu'ils craignent la vengeance. Mais le Sr Glemet a traité la politique du pays avec la plus grande dextérité. La flûte *la Garonne* a laissé 200 bœufs dans la palissade, de manière que le chargement de la première flûte qui ira se trouvera prêt. Il y a apparence que cette traite ira très bien cette année.

Le Sr Glemet est parti immédiatement après *la Garonne* pour se rendre à Foulepointe, conformément aux ordres que je lui ai donnés à son départ. Il s'agit maintenant d'envoyer *la Normande* au Fort Dauphin, et *la Garonne* à Foulepointe, mais je prévois que j'éprouverai des difficultés de la part de M. Poivre. Sa lenteur à expédier *le Walpol* pour vider les magasins de Bourbon, me prépare des représentations pour que la flûte *la Normande* fasse ce transport, en vue de laisser languir l'une ou l'autre traite à Madagascar, et trouver par là un prétexte pour justifier son opposition à l'établissement de la traite à Foulepointe. Mais M. Poivre a beau faire, mes principes sur cela étaient trop clairs, mes combinaisons ont dû être justes, l'arrivée de *la Normande* à point nommé les justifie, et *l'Ambulante* qui ne peut pas tarder va nous donner tout moyen de forcer cette année son approvisionnement en bêtes à cornes et riz de Madagascar ; et si l'on parvient à traiter à Foulepointe des esclaves en

marchandises, le succès de cette opération que j'ai été obligé d'amener violemment serait complet. Mais il ne faut pas se flatter que pour cette année les Noirs de Foulepointe consentent à traiter leurs esclaves sans piastre.

Du samedi 6.

J'ai travaillé à mes expéditions pour France.

Du dimanche 7.

J'ai parlé à M. Ardibus pour hâter le déchargement de la flûte *la Normande* qui ne pouvant encore être employée au récurément du port, par des raisons dont j'ai chargé M. de Tromelin de rendre compte, peut être employée utilement à la traite de Madagascar. Mais il semble que la lenteur avec laquelle on travaille à ce déchargement, est une chose faite exprès, j'ai offert des soldats de la Légion en cas qu'on manquât de bras.

J'ai chargé M. Ardibus de proposer à M. Poivre de fréter le navire *le Walpol* pour aller faire un voyage à Madagascar tandis que *la Normande* irait vider les magasins de Bourbon. Ce navire est capable de nous porter 700 bêtes à cornes, tandis que la flûte du Roi ne nous en portera pas 200 parce qu'elle n'est pas aménagée pour cela. Mais elle est propre à aller charger du blé et du riz à Bourbon.

Lorsque je propose les meilleurs arrangements pour le bien du service, je suis moralement sûr qu'ils ne seront pas suivis.

Du lundi 8.

A l'issu du dîner, M. d'Autherive [Hauterive¹] commandant d'un quartier est venu au gouvernement, et m'a dit que possédant en qualité de tuteur des enfants de sa sœur, il avait actionné le Sr Boussard de La Chapelle ci-devant greffier en chef, pour qu'il eut à remettre ces fonds provenant de l'inventaire du père des mineurs, mais que ce matin le bruit s'était répandu que La Chapelle avait disparu ; que sur ce bruit il s'était présenté chez M. l'Intendant à qui il en avait parlé, et que M. Poivre lui avait répondu comme sur un sujet indifférent, qu'effectivement ce matin à 8 heures il avait reçu une lettre du Sr La Chapelle par laquelle il lui marquait qu'il abandonnait ses biens à ses créanciers et qu'il faisait faillite. M. d'Autherive se plaint de ce que le scellé n'a pas été mis sur le champ, surtout ce qui est dans la maison du Sr La Chapelle. Je lui ai répondu de s'adresser à M. Poivre, et de poursuivre l'apposition des scellés, mais depuis 8 heures qu'il s'en est écoulé six, il pourrait bien n'être plus temps.

Il paraît extraordinaire que dans un événement qui intéresse tous les habitants de la colonie, tant de personnes absentes, tant de veuves, tant d'orphelins, je ne sois instruit que par un particulier, et que M. l'Intendant et celui qui fait les fonctions de procureur du Roi ne m'en disent mot. Mais le Sr La Chapelle grand fripon de son métier doit trouver ici protection.

J'ai appris depuis que les scellés avaient été apposés dans l'après-midi.

Du mardi 9.

Sur l'affaire contenue en l'article précédant, j'ai pris le parti de donner un ordre au capitaine du navire *la Paix* pour arrêter le Sr Boussard de La Chapelle en cas que malgré la visite ordinaire qui se fait à bord avant de mettre à la voile, cet homme se trouvât caché après le départ. Le capitaine aura ordre de le remettre entre les mains du commandant de la citadelle du Port-Louis et j'en rends compte en conséquence à M. le Duc de Praslin.

Les vaisseaux du Sr Nevé ont été adjugés aujourd'hui. Savoir *le Sage* à vingt huit mille quatre cents livres, à M. Marion, pour la Compagnie ; *le Prudent* pour le Roi à trente cinq mille cent livres ; *la Raison* au Sr Roux à vingt huit mille 250 livres. Voila ce qu'on appelle ruiner le créancier et le débiteur.

¹ Gast d'Hauterive, Jean Denis, major d'infanterie. (Dossier personnel : A.N. Col E 199)

Je crois que c'est bien fait d'avoir acheté un vaisseau pour le Roi, car il peut tenir lieu d'une gabarre qu'il fallait faire construire pour charrier les bois du Port du S. E. mais voila la première fois que j'en entends parler.

Il est arrivé aujourd'hui une affaire très fâcheuse et très extraordinaire entre un officier de la marine et un volontaire, dont j'ai l'honneur de rendre compte à M. le Duc de Praslin par une lettre particulière pour lui seul.

J'ai quelque lieu de croire qu'on favorise par-dessous main la fuite du Sr La Chapelle, et que le capitaine du navire *la Paix* ou quelqu'un de son bord prête la main à cela. Pour cet effet j'ai remis entre les mains de M. le Ch. de Belisanne, enseigne de vaisseau du Roi, passager sur ce vaisseau, un ordre pour le capitaine, pour arrêter ledit Sr La Chapelle prisonnier et le remettre au commandant de la citadelle du Port-Louis qui en rendra compte au Ministre, supposé que le Sr La Chapelle soit trouvé à bord. Cet ordre ne sera remis au capitaine qu'aux atterrages en France.

Envoyé par le vaisseau *La Paix*

Isle de France

Suite du Journal de M. Dumas envoyé par le vaisseau *la Paix* ; laquelle suite commençant le dix août 1768 jusques au 27 novembre.

=====

Du mercredi 10 août 1768.

Je presse inutilement le chargement des flûtes du Roi ; les bras manquent au Port ; mais il me semble qu'on pourrait partager le peu de force qu'il y a. Si nous ne perdions pas de temps, *la Garonne* ferait encore trois voyages au Fort Dauphin, et *la Normande* deux à Foulepointe, alors nous en aurions tiré le meilleur parti, et *l'Ambulante* qui doit arriver à temps pour faire encore un voyage à Madagascar, rendraient l'approvisionnement de la colonie aussi fort qu'il puisse l'être cette année. Si cela ne s'exécute pas ainsi, la lenteur seule des expéditions en sera la cause.

Du jeudi 11.

J'ai fait conduire le Sr Limas à bord de *la Paix*, cela était devenu nécessaire par la terreur que portait dans tous les esprits la puissance arbitraire du Conseil. M. Poivre qui renonce toujours à sa qualité d'intendant pour n'être que le Président du Conseil, m'avait dit le 25 juillet dernier dans une conversation particulière qu'il convenait de le faire partir par *la Paix*. Mais lorsque le 5 du courant je lui écrivis à ce sujet, il changea de langage. Toute la colonie est persuadée que le but de cette persécution était de faire périr cet homme dans les prisons, supposé qu'on n'osât pas s'en permettre d'avantage.

M. Ardibus est venu me dire qu'il avait été prendre possession du navire *le Prudent* au nom du Roi : voila la première fois que j'entends parler directement de cette acquisition : mais on nomme depuis longtemps celui qui doit le commander.

Je prendrais le parti d'en donner le commandement à un officier de la Marine, si l'ordonnance n'attribuait pas vingt francs par jour à un lieutenant de vaisseaux qui commande, et quinze à un enseigne, mais ce vaisseau n'étant destiné qu'à aller chercher du bois au Grand Port, ce serait altérer la caisse du Roi inutilement ; et un officier qui se chargerait de commander ce vaisseau sans en avoir les émoluments, se dérangerait et s'endetterait à pure perte, car dans un tel cabotage, il n'a aucune connaissance à acquérir.

J'ai adressé à M. de Bellecombe la nouvelle ordonnance portant création de la Légion de l'Isle de France du 1^{er} novembre 1767 et la dépêche du Ministre au sujet des dettes de la colonie, quoique cette dépêche ne fasse pas mention de l'île de Bourbon ; mais je crois que l'arrangement qu'il est nécessaire de prendre à cet égard, doit être commun aux deux îles également grevées par la masse de leurs dettes produites par les mêmes causes ; la lettre commune de MM. de Bellecombe et Crémont du 16 mai dernier, nous a donné là-dessus des lumières que tout ce que nous avons appris d'ailleurs nous confirme.

Du vendredi 12.

J'ai écrit un mot à M. Poivre pour lui expliquer ma pensée sur le commandement du navire *le Prudent* comme elle est écrite à l'article précédent. Je lui ai marqué que nous conférerions ensemble quand il voudrait sur le choix à faire pour cela entre les officiers de côte connus : il m'a fait répondre qu'il viendrait au gouvernement sur les quatre heures. L'arrivée de M. de Maudave lui fait mettre plus d'honnêteté dans sa conduite extérieure.

A quatre heures et demie M. Poivre est venu. Nous sommes d'accord sur l'inconvénient qu'il y aurait à donner le commandement à un officier de la Marine ; il a parlé d'un sujet ; j'ai répondu que je l'accepterais volontiers, si depuis que le Sr Merven a été chargé d'acheter ce navire aux enchères pour le compte du Roi, c'est-à-dire longtemps avant que j'aie été informé que le Roi voulait l'acheter, il n'avait pas dit hautement que le commandement était accordé à cet homme ; qu'il était indécent que j'apprisse ainsi par le public des dispositions que je devais faire moi-même, au moins conjointement avec lui. Mais comme je me pique de n'avoir pas de protégés à placer, je lui ai dit de voir entre les marins de la colonie celui qui conviendrait le mieux, car il faudrait faire en sorte que tout ne fut pas ravi par les protégés nouvellement arrivés, et qu'il restât quelque chose pour les gens du pays ; cela s'est passé entre nous d'une manière fort simple et fort honnête, et avec l'air de deux hommes qui n'ont qu'une même façon de penser.

Nous avons raisonné sur l'entreprise de M. de Maudave ; il a paru penser comme moi sur la nécessité de s'éloigner des parages fréquentés par les Anglais ; il m'a même étonné en disant que M. de Maudave était entièrement de cet avis, car dans toutes les conversations que j'ai eues avec M. de Maudave, il paraît que toutes ses pensées se portent vers le Sud, et hier au soir il me parlait encore d'une découverte qu'il voulait faire faire jusqu'à la Baie de St Augustin, projet auquel j'ai opposé de fortes raisons politiques, en disant que je craignais beaucoup que Madagascar ne fit le second tome de l'Acadie.

Je m'attendais toujours que M. Poivre me parlerait de la fuite du Sr La Chapelle, mais il ne m'en a dit mot. La conduite de M. Poivre se soutient en cela, car il a toujours agi comme si les affaires générales et publiques ne regardaient que lui seul. Il faut voir s'il me tiendra rigueur sur celle-ci jusqu'au bout.

J'ai appris que les discours du jour tendaient à civiliser cette affaire, que M. Poivre n'ait aujourd'hui d'avoir reçu le bilan du Sr La Chapelle le 8 du courant, et qu'on parlait de son absence comme d'une promenade à la campagne. Comment accordera-t-on cela avec le scellé mis et inventaire fait ? Je crois que le Sr Deribes est fort embarrassé sur la poursuite de cette affaire qui regarde la partie publique, car en poursuivant le Sr La Chapelle, il fera son propre procès ; ce serait à lui à se récuser dans cette affaire, car il est partie comme le Sr La Chapelle même.

J'ai parlé à M. Poivre de la nécessité de hâter le départ des flûtes du Roi, pour que *la Garonne* qui va au Fort Dauphin, nous fasse encore trois voyages, et que *la Normande* qui est destinée pour Foulepointe, en fasse deux ; il m'a répondu qu'il donnerait les ordres les plus précis, pour que tout secours du port leur fut fourni ; mais à la marche que M. Poivre tient, je juge qu'il n'en fera rien.

En retardant le départ de *la Normande*, elle ne fera qu'un voyage à Foulepointe, alors cette traite deviendra onéreuse ; et M. Poivre se flatte de justifier par là l'opposition qu'il y a mis, et peut-être de la ramener à la société qui lui fit mettre tant de chaleur à ravir cette traite aux flûtes du Roi.

La Garonne l'année dernière ne fut que quatre jours dans le port après son premier voyage au Fort Dauphin ; après le second voyage elle n'y resta que six jours : les mêmes raisons n'existaient pas alors.

J'ai représenté à M. Poivre que tant que le Sr Merven avait eu la manutention des Noirs du port, aucune partie du service n'avait chaumé ; car entre beaucoup de mauvaises qualités, le Sr Merven a l'activité pour lui, et une sorte d'orgueil dont on peut tirer parti quand la besogne presse : je lui ai dit que depuis que le Sr Audirac sous-commissaire avait pris cette manutention, le service était chaque jour arrêté par son impéritie ou par sa mauvaise humeur. M. Poivre est convenu de tout, il m'a dit qu'il chercherait à employer le Sr Audirac à autre chose, et qu'il rendrait au capitaine du port l'administration des forces qui y sont employées. M. Poivre ne dit jamais non ; mais il n'en fait ni plus ni moins.

Depuis l'arrivée de M. de Maudave, la conduite qu'ont tenu ici pendant son absence ses anciens amis, rend celle qu'ils ont à tenir très délicate, il leur a fait voir clairement que le projet de ramener l'administration de ces colonies à la Compagnie des Indes était chimérique ; ils voient qu'ils ont été séduits et trompés, et que toutes les démarches qu'ils ont faites contre le bien du service portent à faux ; mais ce qui les désole, c'est que leurs pas aient été si bien suivis et si bien comptés. Le Sr Hermans particulièrement accoutumé aux combinaisons, ne se console pas d'avoir donné dans un piège si grossier. M. de Maudave qui lui est fort attaché, s'est rendu médiateur entre nous, et il m'a trouvé sur cela d'une facilité à laquelle il ne s'attendait pas, car il est bien instruit des torts de son ami ; mais je lui ai répondu que je reconnaissais M. Hermans pour un homme capable de faire le bien, et que j'étais persuadé qu'il n'aurait jamais fait le mal, s'il n'avait été trompé par le tableau qu'on lui a fait de l'état des affaires entre le Ministère et la Compagnie, et sur la certitude d'une nouvelle rétrocession pour peu qu'on y coopérât ici. M. de Maudave ne contredit aucune de ces propositions ; en conséquence M. Hermans qui avait cessé de venir chez moi, en se tenant fort cantonné à son habitation, me fit une visite il y a quelques jours, je m'y attendais, il fut reçu fort honnêtement, mais sans aucune explication ; son silence et celui de M. de Maudave est un aveu tacite de la manière dont je me suis expliqué avec ce dernier. M. de Maudave a désiré que je donnasse à dîner à M. Hermans, je l'ai fait prier pour demain : c'est ainsi que je recevrai à bras ouverts, tous ceux qui après s'être écartés de la route, se présenteront pour y entrer, ils ne recevront jamais de moi ni reproches ni épigrammes. Il faut pardonner les erreurs des hommes, et même leur malice ; il se trouve beaucoup de gens qui ne sont honnêtes que quand ils croient avoir un intérêt à l'être ; il est plus sûr de calculer leur intérêt que leur cœur.

L'Heure du Berger a appareillé hier pour sortir, a touché sur la vase ; il n'a pu partir qu'aujourd'hui. Même aventure est arrivée ce matin au navire *la Paix* qui a été obligé de mouiller, il est sorti ce soir : le port se comble visiblement.

Du samedi 13.

M. Hermans a dîné chez moi avec M. de Maudave, il a le regret peint dans les yeux et sur la physionomie, d'avoir donné dans le piège qu'on lui a tendu, et de s'être montré contradicteur à ce sujet ; mais son silence est un aveu des motifs qui l'ont conduit, sur lesquels je lui ai expliqué ma pensée par ma lettre du 6 juillet dernier, en réponse à celle qu'il m'avait écrite le 5 dudit mois. Si mes conjectures n'étaient pas prouvées par les faits, elles le seraient d'une manière bien claire par le silence que M. Hermans observe en se rapprochant de moi après avoir reçu cette lettre.

Du dimanche 14.

Les flûtes du Roi n'ont eu aucun secours du port malgré ma conférence avec M. Poivre, il faut patienter. M. de Tromelin et M. de Vauquelin font avec leurs seuls équipages tout ce qu'on peut attendre d'eux.

Du lundi 15.

J'ai appris que le Sr Challan était associé du Sr Le Roux dans l'achat du navire *la Raison* provenant du Sr Nevé ; il en a été faire l'inventaire lui-même à bord ; on n'y met pas plus de finesse que cela.

Le Sr Marion m'a dit qu'on avait été fort étonné de le voir à cette enchère acheter un vaisseau pour la Compagnie, parce que dès qu'il eut mouillé dans le port, on était venu lui proposer de s'unir d'intérêt

avec la société qui voulait en acheter deux, pour éviter sa concurrence. Tout cela explique les motifs de la persécution que le Sr Nevé a essuyée.

Le navire particulier *le Solide*, est parti pour Bengale.

Du mardi 16.

On est venu me porter à légaliser une protestation faite par le Sr Jovarg procureur de M. de Verdière au sujet de l'affaire du Sr Nevé ; cette pièce aura son prix dans la révision de ce procès.

Du mercredi 17.

J'ai demandé au capitaine du port si on lui avait rendu l'administration et la disposition des Noirs du port, il m'a répondu que non ; j'ai su de lui qu'on employait à des travaux étrangers à ces services, les négresses du port qui ont accoutumé de faire les lests des vaisseaux, et les deux flûtes du Roi sont arrêtées par le lest. Je crois que la manœuvre de M. Poivre est assez évidente puisque depuis notre conversation du 12 du courant, il n'a été rien fait pour hâter le départ des flûtes. Il n'y a point de remède à cela jusqu'à ce que le Roi y ait pourvu. Depuis le départ du Sr Gonet j'avais espéré trouver quelques ressources dans le Sr Ardibus ; mais il n'y a que du vide dans sa tête, que de l'orgueil dans son habit, et que du galimatias dans ses discours.

Le Bureau de Commerce est venu chez moi, pour me demander un espace de terrain en concession à la droite du port, du côté du barachois, pour y faire un dépôt de bois de construction ; j'ai répondu qu'il n'y avait point de difficulté.

M. Ardibus est entré un moment après, et je lui ai expliqué en conversation publique, combien le retardement du départ des flûtes était nuisible au bien de la colonie ; sa contrainte et son embarras ont été aperçus, on a ricané, car la lenteur affectée de cette opération est sensible à tout le monde.

Du jeudi 18.

M. de Maudave est de retour de la campagne, je l'ai fort pressé de s'arranger pour partir sur la flûte du Roi *la Garonne*, car s'il devait retarder son départ, il vaudrait mieux qu'il attendit un autre voyage ; il m'a promis d'être prêt.

Dans toutes les conversations de M. de Maudave, je m'aperçois qu'en saisissant bien l'objet de Madagascar en grand, il n'a aucune connaissance des moyens de détail qu'il faut employer pour assurer le succès de son entreprise, et lorsque j'entre avec lui dans ces détails, je m'aperçois trop qu'ils ne lui font qu'une légère impression. Laissons-lui faire son premier voyage au Fort Dauphin, les localités doivent le frapper, j'espère qu'à son retour il sentira mieux qu'en calculant les grandes choses en spéculation, il faut s'occuper des petites dont la pratique doit nous conduire à notre but.

Du vendredi 19.

Madame Poivre est accouchée ; cet événement ne devrait pas avoir place dans ce journal, mais je n'ignore pas que M. Poivre cherche à persuader que je résiste à nous rapprocher, et il faut aller au-devant de la calomnie. J'ai prié M. Thomé d'aller sur le champ faire mon compliment à M. Poivre, et à onze heure j'ai été lui faire une visite avec le Baron de St Mart.

Du samedi 20.

On n'a rien fait encore pour hâter le départ des flûtes du Roi. Il commence à être évident que *la Garonne* ne fera cette année au Fort Dauphin que trois voyages comme l'année dernière, et *la Normande* n'en fera qu'un à Foulepointe. Chacun de ces vaisseaux perdra un voyage, au grand préjudice du service et de l'approvisionnement de cette colonie. Voilà comme les passions d'un homme mal intentionné arrêtent toute prospérité. Les mêmes retardements affectés l'année dernière au départ de *l'Ambulante*, sont la cause qu'elle n'est pas encore de retour. Des contretemps qui partent du

même principe, mettent ici et à Bourbon tous les cultivateurs au désespoir, parce qu'on ne reçoit pas leurs grains au magasin du Roi. Les travaux ont été arrêtés par la même cause. Tout périrait si M. le duc de Praslin n'y apportait pas un remède prompt, et j'ai à me reprocher de n'avoir pas coupé la racine à tant de maux, en renvoyant M. Poivre en France, car si je m'étais contenté d'y renvoyer son secrétaire, ce n'eut pas été un moyen de conciliation.

Du dimanche 21.

La persuasion où est M. Poivre que j'affectionne particulièrement M. de Vauquelin, le Sr Glemet régisseur des traites, et le Sr D'Azile [Dazille²] chirurgien major, fait naître chaque jour des nouvelles tracasseries sur ce qui se rapporte à ces trois personnages ; et le Sr Chevreau qui a la police des hôpitaux, joue en cela un rôle beaucoup trop important ; cela a pour objet de dégoûter le chirurgien major, et de l'engager à donner sa démission, parce qu'on suppose que je suis instruit par lui de tout ce qui se passe à l'hôpital, et le Sr Dazile devient par là doublement utile, car sa présence contient tout le monde, et empêche plus d'un abus dans une partie qui en est très susceptible, sur laquelle on avait fait de grands projets avant de partir de Paris. Voilà la cause des ressorts qu'on fit jouer pour empêcher les Sœurs grises qui nous étaient destinées de suivre leur mission.

Les mêmes motifs occasionnent à M. de Vauquelin toutes sortes de désagréments, car on n'ose pas abuser de la traite, crainte que je ne sois instruit par lui ; et si on pouvait l'engager à demander son rappel, on se flatte qu'on réussirait à capter son successeur.

Quant au Sr Glemet il a le vice d'avoir pensé comme moi sur la prise de possession de Foulepointe, et sur l'exclusion des vaisseaux particuliers en ce lieu, et d'avoir donné un mémoire à ce sujet ; la cupidité ne lui pardonnera jamais cela, et pour faire voir que ce système que j'ai fait adopter violemment porte à faux, on met en œuvre tous les prétextes de retardement, toute la lenteur imaginable, afin que la flûte *la Normande* ne puisse faire qu'un voyage dans le cours de la saison. Ainsi ma conversation avec M. Poivre du 12 du courant n'a eu aucun effet malgré son acquiescement à toutes mes propositions. Ainsi un interprète nommé Le Borgne que le Sr Glemet a demandé à M. Poivre comme à moi, n'a encore reçu aucune proposition ; je l'ai fait appeler aujourd'hui pour savoir si M. Poivre l'avait destiné à aller à Foulepointe, il m'a répondu qu'il n'avait entendu parler de rien, et je lui ai dit de se tenir prêt à partir, car je serai obligé de faire pour celui-là, comme je fis pour le Sr Fillet La Bigorne, c'est-à-dire de l'envoyer sans le consentement de M. Poivre.

Du lundi 22.

J'ai eu avec M. de Maudave une longue conversation, dans laquelle j'ai vu avec plaisir qu'il est entièrement dégoûté de faire son premier établissement au Fort Dauphin ; j'ignore quel motif l'attachait à ce projet qui blesse les vues politiques et militaires ; mais par des nouvelles réflexions, il est entièrement de mon avis sur la nécessité de s'établir au centre de l'île, et d'ouvrir une communication s'il y en a de praticables entre Tamatave et le Fort Dauphin ; il a été le premier à me faire l'ouverture de son retour à mes principes ; il affectionne au-moins autant que moi la rivière de Mananzary indiquée dans les instructions que j'ai données à M. le Ch. Grenier, de manière que dans le voyage que M. de Maudave va faire au Fort Dauphin, toutes ses vues, ses recherches, et ses découvertes se tourneront vers cette partie.

Du mardi 23.

Est parti le navire de la Compagnie *le Castries*. La nature de l'affaire du Sr Boussard de La Chapelle, m'avait fait présumer qu'il s'embarquerait furtivement sur ce vaisseau, car un dépositaire public qui annonce sa banqueroute à l'intendant président du Conseil de justice, doit craindre d'être arrêté et poursuivi extraordinairement. J'avais confié à M. de Lamerville un ordre pour le capitaine qu'il lui aurait remis à l'entrée du Gange, pour arrêter le Sr La Chapelle, et le remettre à M. Chevalier à qui j'écrivais en conséquence. Cette précaution devient inutile, car j'apprends que le Sr La Chapelle est

² Dossier personnel : Dazille, Chirurgien A.N. Col E 112

rentré dans sa maison où il est tranquille. Le Conseil s'étant borné à le décréter d'ajournement personnel, voilà une affaire civilisée. Nous verrons quel droit il fera aux répétitions des mineurs et autres héritiers ; le Sr La Chapelle s'étant déclaré insolvable comme reliquataire. Cette procédure fait un contraste parfait avec celles contre le Sr Nevé et contre le Sr Limas ; c'est ainsi que le Conseil s'arroge le droit de condamner ou d'absoudre selon les intérêts particuliers de ses membres, leur haine ou leur affection. Dans l'affaire du Sr La Chapelle, c'est l'intérêt du Sr Deribes qui l'a déterminé ; mais comment M. Poivre peut-il penser qu'une affaire de cette nature qui intéresse tout le public, sur le cours de laquelle l'administration doit veiller particulièrement, peut être soustraite à la connaissance de celui qui commande en chef ? Nous verrons s'il observera le silence jusqu'au bout ; je sais qu'il a déposé par réflexion au greffe la lettre du Sr La Chapelle, après avoir nié publiquement de l'avoir reçue.

Il a fallu mettre de la vigueur à faire partir la flûte *la Garonne*, sans quoi cela eut encore peut-être traîné huit jours. J'ai donné l'ordre positif à M. de Vauquelin de lever l'ancre demain au soir ; il est trop évident que la lenteur est affectée, pour faire croire au Ministre que les deux flûtes ne suffisent pas à l'exploitation des deux traites de Foulepointe et du Fort Dauphin, pour revenir au système de l'armement particulier pour Foulepointe.

Du mercredi 24.

M. Poivre est venu chez moi, pour parler des chemins qu'il voudrait faire raccommoder provisoirement, en ordonnant l'emploi des deux corvées que les habitants doivent pour cela ; et pour cet effet il y a quelques jours qu'il m'envoya le Sr Tratebas³ me porter des ordres à signer pour les différents quartiers ; et ma réponse fut que M. Dubreuil ne m'avait pas encore remis un mémoire sur les chemins que je lui avais demandé le 6 juillet dernier.

Nous avons traité cette affaire avec M. Poivre ; je lui ai rappelé qu'en arrivant ici, j'avais considéré les chemins comme une besogne très instante, et que dans les tournées que j'avais faites dans l'île, j'avais donné avec succès la plus forte impulsion à tous les habitants, pour que chacun se prêtât à faire quelques sacrifices en journées de Noirs, afin d'ouvrir et de faciliter les communications, qui sont dans tous les pays une source de prospérité publique ; que M. le Ch. de Maudave seul s'y était opposé, en abusant de sa qualité de syndic de quartier, et en disant que c'était au Roi à faire les chemins royaux, que je n'ignorais pas que cette opposition et cette assertion du Ch. de Maudave avaient acquis beaucoup de créance chez tous les habitants, par l'effet qu'elles avaient eu d'arrêter nos dispositions à cet égard ; j'ai ajouté qu'en donnant les corvées pour une simple réparation des chemins, nous entreprendrions les habitants dans l'erreur où ils sont, que c'est aux dépens du Roi qu'ils doivent être faits d'une manière solide et durable, et que c'était le moyen de n'avoir jamais des chemins dans la colonie, qu'il fallait donc s'en tenir au premier projet qui était d'arrêter un plan général de chemins et de communications dans toute la colonie, d'assigner sa tâche à chaque quartier, afin que chaque quartier la commence par un bout et la finisse par l'autre, et l'exécute de la manière qui sera prescrite par l'ordonnance que nous rendrons à ce sujet, sur le mémoire qui nous aura été remis par l'ingénieur en chef.

Je sais bien que ce n'est pas là l'avis de M. Poivre, il s'y est cependant rangé sans faire aucune objection, et il est convenu qu'en faisant faire des petites réparations aux chemins, nous ne ferions qu'entraîner les habitants dans l'habitude de s'en contenter tels qu'ils sont, et dans la résistance de se prêter à la nécessité de les rendre roulants.

M. Dubreuil est retenu chez lui par la goutte, [et] n'a pas pu être présent à cette conversation. Il m'avait envoyé ce matin M. de St Pierre pour me parler à ce sujet, et j'avais répondu que je passerais chez lui dans la journée ; je l'ai dit à M. Poivre, et je lui ai proposé d'y venir avec moi, mais ses occupations ne lui ont pas permis ; je lui ai demandé aussi s'il assisterait au Te Deum, il m'a dit qu'il avait tant de lettres à écrire qu'il ne pouvait pas s'y trouver ; mais que M. Ardibus irait à sa place : je n'ai pas pensé à lui faire observer que dans les cérémonies publiques, nous ne pouvons pas être remplacés par nos sous-ordres, qui ont leurs places marquées tant que nous sommes présents dans la colonie. Dans une autre occasion je lui ferai faire cette réflexion. Voilà deux années de suite que M.

³ M. Tratebas, écrivain à l'île de France, dossier individuel aux Archives Nationales. A.N Col E 380bis

Poivre se dispense d'assister au Te Deum qui se chante la veille de la St Louis pour la fête du Roi, au bruit des Salve et de la mousqueterie ; et le Conseil qui y a toujours assisté ici tandis que le commandant militaire y présidait, n'y assiste plus. Et je ne sais pas pourquoi un feu de joie qu'on avait accoutumé de faire au Champ de mars dans cette occasion, ne se fait plus, le même malentendu qu'il y eut l'année dernière, l'a fait supprimer celle-ci [*sic*]. M. Poivre fait tout cela avec un air de distraction qui a sans doute quelque motif que je sais pas pénétrer.

J'ai été chez M. Dubreuil avec qui j'ai raisonné sur les principes de ma conversation avec M. Poivre ; il est convenu de tout ; mais ce n'est pas l'affaire d'un jour d'arrêter avec connaissance de cause et définitivement le projet dont il s'agit ; Et M. Dubreuil est un homme infirme, paresseux, peu éclairé, et beaucoup plus occupé de ses affaires particulières que de son état ; ainsi l'affaire des chemins est renvoyée au calendrier grec [*sic*], car je ne consentirai pas qu'il soit ordonné aux habitants d'employer leurs corvées à les réparer provisoirement, convaincu comme je le suis qu'il est plus utile qu'ils deviennent tout à fait impraticables, pour produire chez les habitants un désir général de les rétablir d'une manière permanente.

Dans ma conversation avec M. Poivre, j'ai cherché à lui faire sentir combien il était pernicieux au service, que les flûtes du Roi restassent si longtemps dans le port, parce qu'elles ne recevaient pas les secours prompts qui sont nécessaires pour multiplier leurs voyages ; je lui ai expliqué les vices qui produisaient cette lenteur, comme je l'avais déjà fait dans notre conversation du 12 du courant, il est convenu de tout comme alors ; mais son plan ne change point, il va toujours son train, fondé sur le principe comme le Conseil, que nous sommes à quatre mille lieues de distance.

Du jeudi 25.

On a remarqué que le Conseil n'était pas venu au gouvernement, ni hier au soir, ni aujourd'hui, selon l'usage constamment pratiqué dans cette colonie, où tous les ordres rendaient cet hommage au Souverain la veille ou le jour de la St Louis. La journée s'est passée à recevoir les visites de tous les citoyens honnêtes.

La flûte *la Garonne* est enfin partie, après avoir restée 21 jours dans le port, malgré tout ce que j'ai pu faire pour hâter son expédition, tandis que l'année dernière elle ne mettait que quatre ou cinq jours à décharger ou à charger. M. de Maudave est enfin parti sur ce vaisseau pour se rendre au Fort Dauphin ; je lui ai remis un mémoire pour tenir lieu d'instruction, mémoire uniquement de forme, car on ne pourra bien traiter le fonds de l'établissement de Madagascar que lorsque M. de Maudave aura lui-même bien déterminé ses vues, et fixé ses idées sur les lieux mêmes.

Du vendredi 26.

M. de Tromelin, tandis que son armement va lentement parce qu'on ne lui fournit pas les moyens d'aller plus vite, s'occupe à prendre une connaissance exacte du port. Il pense qu'on peut détourner sans frais les eaux bâtardees qui le comblent depuis longtemps. Je lui ai dit d'en raisonner avec M. Dubreuil ; mais M. Dubreuil qui n'a jamais eu une opinion à lui, ne donnera aucune force au sentiment de M. de Tromelin en disant Amen selon sa coutume. M. de Seligny est bien d'avis qu'on peut détourner les eaux provisoirement pour commencer le curage du port ; mais que pour faire un travail solide et permanent il faudra des quais. Alors le port se récurerait en détournant les eaux provisoirement, et on ne mettrait la main à l'œuvre pour l'exécution des quais, que lorsqu'on n'aurait plus d'autres travaux à faire ; et ce grand ouvrage ainsi fait par économie, sans gêner les travaux les plus pressants, causerait si peu de dépense, qu'exécuté dans le cours d'un certain nombre d'années, les frais ne seraient pour ainsi dire pas aperçus.

Du samedi 27.

M. de Tromelin est venu ce matin me porter plainte, que M. Audirac sous-commissaire venait de lui ôter dix Noirs que M. Poivre avait accordés pour lui aider dans l'armement de sa flûte ; je l'ai renvoyé à M. Poivre qui bénignement et sans gronder M. Audirac d'avoir contrevenu à ses ordres, a fait rendre les dix Noirs : c'est par ces pratiques que les vaisseaux du Roi ne sont point expédiés. M. Poivre prend

l'air d'un homme qui veut le bien du service, mais il semble que ses sous-ordres sont payés pour ne pas l'exécuter. Pour mieux éclaircir ce mystère, il faut se rappeler que le 12 du courant M. Poivre était convenu avec moi que M. Audirac placé sur le port, égorgé le service de la marine, et qu'il me promit alors de lui ce détail incessamment.

Du dimanche 28.

Je commence à espérer que la flûte *la Normande* partira pour Foulepointe à la fin de la semaine.

M. de Tromelin après avoir visité le barachois du Trou Fanfaron, croit que ce bassin peut former un lieu de sûreté pour quinze vaisseaux de ligne contre les ouragans. L'opinion commune était qu'une grosse roche en fermait l'entrée, mais cette opinion se trouve fausse.

J'ai appris que le Sr Bellevalle [Belval] associé dans l'achat du navire *la Raison* provenant du Sr Nevé, se proposait de partir sur ce vaisseau pour s'en aller dans l'Inde ; c'est quitter la partie trop tard ou trop tôt : cet homme a fait trop de mal ici pour que je consente à son embarquement ; il faut maintenant qu'il attende ici les ordres du Ministre. Voilà ce qu'on appelle prévoir les événements. Cet homme associé ici dans l'armement de quatre vaisseaux, savoir *l'Utile, la Comtesse de Champagne, le Desforges, et la Raison*, sent bien que si M. Poivre est relevé, on lui rendra des mauvais comptes du produit de ces armements, pour lesquels il n'a fait d'autres mises dehors que les secours qu'ont pu fournir les magasins du Roi ; il ne se fie pas plus à ses associés, que ses associés ne se fient à lui, car ces gens-là se connaissent bien entre eux. Ainsi à tout événement il cherche à se tirer de dessous la main du gouvernement, pour avoir la liberté de suivre ses affaires après que la bombe aura éclaté ; mais dans ce cas-même, il y en aurait toujours quelqu'un de trompé, car alors le Sr Bellevalle tromperait lui-même celui dont la signature ne paraît pas, et au nom de qui il travaille.

J'ai appris par le Sr Cailleau que M. Poivre avait fait prendre dans les magasins de la Compagnie, cent barriques de vin de plus pour les besoins du service ; de manière qu'il n'en aura été distribué aux habitants que 228 barriques.

Le Sr Amat est venu me proposer d'envoyer au Cap une flûte du Roi pour acheter les besoins de la colonie en vin, eau de vie, et autres articles dont nous manquons absolument par l'insuffisance de la fourniture de la Compagnie. Il offre de se charger de cette opération en sa qualité d'agent de la Marine ; mais je ne sais pas pourquoi M. Amat chargé de la gestion d'un armement particulier en qualité de supercargue, pense à aller au Cap pour le compte du Roi, pour une commission de 5% qui lui est allouée, tandis qu'il abandonnerait le vaisseau particulier dont il est chargé, et sur lequel il est intéressé. C'est une spéculation que je n'entends pas bien ; je lui ai répondu que nous n'avions pas des fonds, que nous n'étions pas autorisés à tirer des lettres de change, et que par conséquent, toute opération de commerce nous était interdite ; mais que je trouvais qu'il serait plus avantageux pour lui d'aller au Cap avec son vaisseau pour le compte de ses armateurs, et de rapporter à la colonie tout ce qui lui manque ; que je l'autoriserais à faire ce voyage contre le privilège de la Compagnie, fondé sur l'insuffisance de sa fourniture. M. Amat n'a pas calculé ce projet-là tout seul ; il m'a parlé de plusieurs revirements de partie, par lesquels on pourrait s'autoriser à tirer des lettres de change ; il paraît que ce projet a été proposé à M. Poivre, qu'il hésite à l'exécuter, et qu'il voudrait être autorisé par ma coopération : mais comme les voyages du Cap pendant la dernière guerre ont ruiné la Compagnie en enrichissant ceux qui administraient ici en son nom, que cela est bien connu, je serais très méfiant et très précautionné dans ces sortes d'opérations ; au moyen de quoi il faut croire qu'elles n'auront pas lieu. Je suis fort trompé ou c'est ici un plan formé sur les mêmes principes que celui d'un armement particulier pour la traite de Foulepointe, dont il est parlé au journal, aux articles des 5, 6, 7, 13, 15 et 18 mai dernier.

Du lundi 29.

J'ai été visiter la côte sous le vent de l'île. Journal de reconnaissance, page .

[La suite du journal au 3 septembre]

[Fin du journal du gouverneur Dumas du mois d'août 1768]

* * *